



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Ville de
Montivilliers
2026 2029

Projet Educatif Territorial 2026-2029

Préambule	Page 3
Territoire concerné par le PEdT : Ville de Montivilliers	
Présentation	Page 4
Structuration de la population	Page 5
L'état des lieux	
La petite enfance à Montivilliers	Page 9
L'offre péri et extra-scolaire	Page 11
L'offre associative	Page 12
L'offre scolaire	Page 13
Les équipements structurant le territoire	
Les équipements sportifs	Page 16
Les équipements culturels	Page 17
Les espaces naturels	Page 18
Le volet de la prévention	Page 19
La démarche du PEdT	
L'action éducative municipale	Page 21
Les porteurs du projet	Page 21
La gouvernance du projet	Page 22
Les partenaires du PEdT	Page 23
Les objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires	Page 24
Comment atteindre les objectifs	Page 25
Le plan mercredi	Page 26
L'évaluation	Page 30

Projet Educatif Territorial 2026-2029

Préambule

Le **Projet Éducatif Territorial (PEdT)** repose sur une démarche collaborative réunissant la Ville, les services de l'État concernés (Éducation nationale, Jeunesse et Sports) et la Caisse d'Allocations Familiales. Il associe l'ensemble des acteurs éducatifs locaux : directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations et services municipaux. Son objectif est de fédérer les ressources du territoire pour garantir une cohérence éducative entre les projets menés par les équipes pédagogiques et les activités proposées aux enfants en dehors du cadre scolaire.

Dès 2014, la commune de Montivilliers s'est engagée en faveur de la réussite éducative des enfants et des jeunes. Entre 2014 et 2018, elle a mené une réflexion sur un PEDT axé sur les rythmes scolaires pour les élèves de 3 à 11 ans des écoles publiques.

Pour la période 2023-2026, la Ville a poursuivi cette dynamique afin de proposer un parcours éducatif de qualité, structuré et harmonisé avant, pendant et après l'école.

Le renouvellement du PEDT **2026-2029** vise à consolider et adapter la politique éducative locale. Il s'appuie sur la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs autour d'objectifs communs pour les enfants et les jeunes, tout en organisant les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires) et en sécurisant les financements dédiés (Plan mercredi, CTG).

Il intègre des priorités telles que l'inclusion et l'éco-citoyenneté, évalue l'impact des actions mises en œuvre et encourage la dynamique associative. Les évolutions prioritaires concernent la petite enfance (0-6 ans), le public élémentaire (6-11 ans) ainsi que la transition école-collège, avec des parcours thématiques, une tarification sociale et des passerelles renforcées.

Une concertation approfondie entre la collectivité et l'Éducation nationale a permis de définir cinq objectifs prioritaires :

- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.
- Renforcer la participation des acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'Enfant et du Jeune.
- Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leurs enfants et développer le soutien à la parentalité.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement, au développement durable, aux transitions écologiques et à la citoyenneté.
- Accompagner les enfants et les jeunes vers la maîtrise du monde numérique et technologique.

Ces objectifs seront concrétisés par des actions à définir collectivement avec l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre du PEDT.

Présentation

Située à la pointe de la Seine-Maritime, Montivilliers, avec ses 15 878 habitants, est la deuxième ville de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Elle doit sa prospérité et son surnom de « *Cité des Abbesses* » à sa prestigieuse abbaye de femmes, créée au VII^{ème} siècle et classée monument historique.

Engagée en faveur du développement durable et de la préservation de la nature, Montivilliers est traversée par la rivière la Lézarde et parsemée de nombreux parcs, jardins et promenades. Labellisée « *Ville fleurie* », elle a vu son label « Territoire engagé pour la nature » renouvelé en 2026 et a obtenu une première étoile au label « *Territoire engagé Climat Air Énergie* », confirmant ainsi son engagement en matière de transition écologique.

Ville au patrimoine riche et remarquable, Montivilliers compte, outre son église abbatiale, plusieurs joyaux architecturaux : l'aître de Brisgaret, exemple rare de cimetière médiéval, un temple protestant, un ancien Hôtel-Dieu datant du XIII^e siècle, ainsi que les Hallettes, qui accueillent aujourd'hui un village d'artisans d'art. Bénéficiant du label « *Commune touristique* », la ville fait également partie du « *Pays d'Art et d'Histoire* » de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Résolument tournée vers le sport, Montivilliers dispose de nombreux équipements de qualité : gymnases, complexe aquatique, terrains de football et de tennis, piste de BMX... Labellisée « *Ville active et sportive* » depuis 2020, elle a également été récompensée par le prix « *Coup de cœur – Sport au féminin* ». Qu'il s'agisse de sport, de culture ou de solidarités, la ville peut s'appuyer sur un tissu associatif riche et dynamique, fort de près de 200 associations.

Ville attractive et vivante, Montivilliers bénéficie d'un commerce de proximité actif, de centres commerciaux, d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises. Un marché hebdomadaire ainsi qu'un marché nocturne estival participent à l'animation du centre-ville et à la qualité de vie des habitants.

Ville intergénérationnelle et attentive à tous les âges de la vie, Montivilliers dispose de six écoles préélémentaires, de cinq écoles élémentaires, de deux collèges, d'un lycée et d'un CFA. Soucieuse du bien-vieillir, elle est labellisée « *Ville amie des aînés* » – échelon Or – et a adhéré à la Fédération française des villes et villages sages. La commune compte également deux résidences pour personnes âgées et deux EHPAD.

Montivilliers fait partie du réseau de transport en commun LiA, géré par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Elle est desservie par plusieurs lignes de bus, un service de transport à la demande et accueillera prochainement une ligne de tramway.

Ville solidaire et ouverte sur le monde, Montivilliers est jumelée avec Nordhorn, en Allemagne, depuis 1963, et avec Nasséré, au Burkina Faso, depuis 2002.

Source : site de la ville de Montivilliers

<https://www.ville-montivilliers.fr/>

La commune de Montivilliers comptait 15 564 habitants en 2018 (15 719 au recensement 2020).

Les données présentées ci-après sont issues du recensement 2018.

Sur les 15 564 habitants :

- 3 327 sont des enfants de – de 18 ans (-12% entre 2013 et 2018)
- 1 144 sont des jeunes de 18 à 24 ans (+13% entre 2013 et 2018)
- 6 420 sont âgées de 25 à 59 ans
- 4 633 sont des seniors de 60 et plus.

Population totale par tranches d'âge

Population par sexe et âge regroupé

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	206	203	409
3 à 5 ans	234	275	509
6 à 10 ans	476	469	945
11 à 17 ans	799	666	1 465
18 à 24 ans	577	566	1 144
25 à 39 ans	1 110	1 232	2 342
40 à 54 ans	1 459	1 598	3 057
55 à 64 ans	1 006	1 186	2 192
65 à 79 ans	1 182	1 384	2 566
80 ans ou plus	322	614	936
Ensemble	7 371	8 193	15 564

Insee, RP exploitation principale 2018

Les moins de 15 ans représentent 17% de la population de Montivilliers (2 630 personnes).

17% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 2 610 personnes.

Le cœur de la pyramide des âges regroupe 37% de la population : 15% des habitants ont entre 30 et 44 ans (2 400 personnes) et 21% entre 45 et 59 ans (3 290 personnes).

Enfin, 30% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 20% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (3 090 personnes) et 10% de seniors de 75 ans ou plus (1 550 personnes) alors même que la part des jeunes de – de 25 ans représente quant à elle 28,7%.

Alors que le nombre de seniors a progressé de 20% entre 2013 et 2018 et que cette progression devrait atteindre 27% en 2027, **le nombre d'enfants de – de 18 ans a, quant à lui, diminué de 12% entre 2013 et 2018.**

Tailles des ménages

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Montivilliers comptait 6 871 ménages soit 1 390 de plus qu'en 1990.

Depuis le début des années 60, la taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer à Montivilliers. En 1962, Montivilliers comptait ainsi 3,4 personnes par ménage en moyenne contre 2,2 en 2018.

L'observation de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage est en premier lieu à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un « glissement des âges » des populations déjà sur place.

En 2018, la composition des 6 871 ménages était la suivante :

- 4 631 ménages sans enfants (67%)
- **2 240 familles avec enfants (33%)**

S'agissant des ménages avec enfants (2 240 familles), la répartition était la suivante :

- 1 323 couples avec 1 ou 2 enfants
- 322 couples avec 3 enfants et plus (familles nombreuses)
- 595 personnes en situation de familles monoparentales (dont 505 avec 1 ou 2 enfants et 90 avec 3 enfants et plus)

Le nombre de ménages avec enfants a diminué de 10% entre 2013 et 2018.

Les 2 240 familles avec enfant(s) représentent 33% des ménages de Montivilliers alors qu'en 1990 elles représentaient 60% des ménages. Cette diminution du nombre de familles avec enfant(s) s'explique surtout par la baisse du nombre de couples avec enfant(s), soit 1 350 de moins entre 1990 et 2018.

Familles par type de famille et nombre d'enfants de moins de 25 ans

	Aucun enfant de moins de 25 ans	1 enfant de moins de 25 ans	2 enfants de moins de 25 ans	3 enfants de moins de 25 ans	4 enfants ou plus de moins de 25 ans	Ensemble
Couples sans enfant	2 142	0	0	0	0	2 142
Couples avec enfant(s)	134	617	706	249	73	1 780
Familles monop. : homme + enfant(s)	27	57	39	6	0	128
Familles monop. : femme + enfant(s)	121	233	176	66	17	615
Ensemble	2 424	908	921	322	90	4 664

Insee, RP exploitation principale 2018

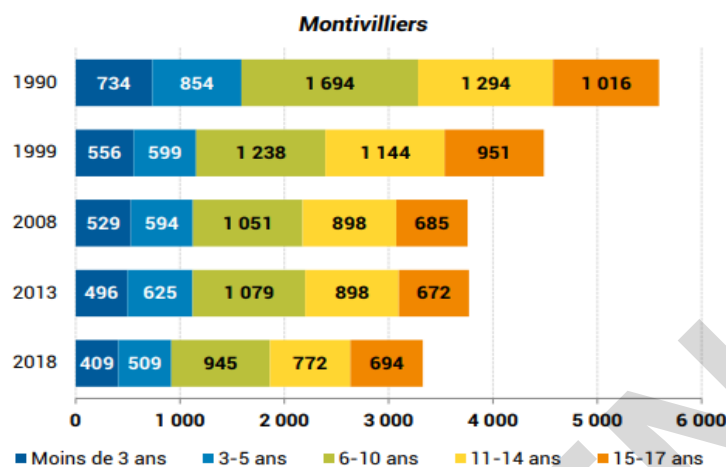
Ces dernières années sur le territoire national, les structures familiales ont beaucoup évolué : la part des familles monoparentales a doublé depuis 1990, le nombre d'enfants vivant dans une famille recomposée a quant à lui triplé tandis que le nombre de familles nombreuses et les couples parentaux baissent.

Ces évolutions des structures familiales peuvent générer de nouveaux besoins en termes de logement, d'aide financière, d'accompagnement à la parentalité, etc...

Ces nouvelles structures familiales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité, par exemple, **accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives**. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.

Évolution du nombre de mineurs depuis le début des années 90

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



Lecture : 409 enfants de moins de 3 ans vivent à Montivilliers en 2018.

Entre 2008 et 2018, le nombre de mineurs a diminué d'environ 430 enfants à Montivilliers (-11%). Au dernier recensement, ils atteignent un total de 3 330, dont 940 âgés de 6-10 ans.

Entre 2008 et 2018, la plus grande évolution en volume se retrouve sur la génération des 11-14 ans, soit 130 enfants en dix ans.

Entre 1990 et 2018, la proportion de mineurs a diminué de 11,4 points, et est ainsi passée de 32,8 à 21,4% à Montivilliers. Au dernier recensement, la proportion est inférieure de 1,3 point à celle de Le Havre Seine Métropole.

La structure des ménages est donc moins familiale qu'elle ne l'a été. Cela modifie les besoins sociaux de la population, d'où une nécessité de modifier les réponses apportées de la part des acteurs du social et des politiques locales. Il peut aussi être intéressant de s'interroger sur les outils à mettre en œuvre pour faire progresser la part des mineurs sur le territoire et conserver l'attractivité de ce dernier.

En 2018, si 15% des moins de 3 ans de Montivilliers vivent en familles monoparentales, c'est le cas de 26% des 11-17 ans (respectivement 12 et 25% à l'échelle de la France métropolitaine).

Sur cette tranche d'âge, la proportion a progressé de 8 points par rapport à 2008. On compte ainsi en 2018, 1 060 adolescents vivant au sein d'un couple et 380 vivant au sein d'une famille monoparentale.

En général, plus un enfant avance en âge, plus la probabilité qu'il vive en famille monoparentale s'élève.

L'enjeu porte dès lors davantage sur les enfants en âge d'être scolarisés en primaire et pour lesquels la structure familiale peut modifier le besoin et la demande en services scolaires et périscolaires (plus grande dépendance aux services municipaux pour la garde des enfants, contraintes plus importantes d'organisation familiale autour des enfants...).

L'accès à un mode de garde représente néanmoins un enjeu important pour le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation des parents isolés d'enfants de moins de 3 ans.

En 2017, 360 mineurs sont repérés en situation de vulnérabilité à Montivilliers, du fait d'un cumul de facteurs objectifs générant des fragilités (ex : situation économique, environnement familial défavorable, troubles de santé, etc.).

Sur ces 360 mineurs vulnérables :

- 60 ont moins de 3 ans,
- 50 ont de 3 à 5 ans,
- 130 sont âgés de 6 à 10 ans,
- 70 ont de 11 à 14 ans
- 50 ont de 15 à 17 ans.

Évolution du nombre de mineurs depuis les dix dernières années

Source : Insee, RP 2007-2017 - Traitements © Compas

	Nombre de mineurs aux différents RP			Part des mineurs en %* au RP 2017	Evolution des mineurs entre 2007 et 2017	
	2007	2012	2017		Nbre	%
Hameaux de Reaute et de Freville	132	194	158	28,0	+27	+20,3
La Montade-La Payenniere	401	218	278	20,9	-123	-30,7
Avenue Pierre Mendes France	68	35	14	12,7	-54	-79,4
La Belle Etoile Sud	443	285	306	19,1	-136	-30,8
Avenue President Wilson	872	915	833	22,6	-39	-4,5
Les Lombards-La Clinarderie	414	442	461	19,8	+47	+11,3
Le Bois Champion-Avenue Clemenceau	468	485	404	19,8	-64	-13,7
Centre Ville	443	540	411	20,9	-32	-7,3
La Belle Etoile Nord	703	561	496	24,9	-207	-29,4
Montivilliers	3 944	3 676	3 362	21,5	-583	-14,8
Le Havre Seine Métropole	64 345	61 320	61 251	22,8	-3 093	-4,8
Seine-Maritime	283 548	279 526	277 612	22,1	-5 936	-2,1
France métropolitaine	13 647 891	13 900 547	14 032 607	21,7	+384 716	+2,8

* Au sein de la population municipale

Lecture : En 2017, 21,5% de la population de Montivilliers a moins de 18 ans. Leur nombre a diminué de -14,8% par rapport à 2007.

Valeur inférieure à celle de Montivilliers

Valeur proche de celle de Montivilliers

Valeur supérieure à celle de Montivilliers

Lieu de résidence des jeunes de moins de 25 ans

	MONTIVILLIERS - AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	MONTIVILLIERS - HAMEAUX DE REAUTE ET DE FREVILLE	MONTIVILLIERS - LA MONTADE-LA PAYENNIERE	MONTIVILLIERS - LA BELLE ETOILE SUD	MONTIVILLIERS - AVENUE PRESIDENT WILSON	MONTIVILLIERS - LES LOMBARDS-LA CLINARDERIE	MONTIVILLIERS - LE BOIS CHAMPION-AV CLEMENCEAU	MONTIVILLIERS - CENTRE VILLE	MONTIVILLIERS - LA BELLE ETOILE NORD	TOTAL MTV
POPULATION TOTALE PAR IRIS	136	637	1278	1621	3613	2380	2066	1909	1924	15 564
DONT ENFANTS 0-10 ANS	8	127	135	194	388	270	223	263	254	1862
moins de 3 ans	0	38	29	31	99	73	46	47	46	409
3-5 ans	3	24	31	49	98	89	45	81	89	509
6-10 ans	5	65	75	114	191	108	132	135	119	944
DONT JEUNES 11-24 ANS	36	102	228	231	631	330	331	326	394	2609
11-17 ans	14	61	137	132	364	228	194	144	192	1466
18-24 ans	22	41	91	99	267	102	137	182	202	1143

* données 2018 INSEE/Compas Balises/CCAS

% de la population totale de l'IRIS

Source : analyse des besoins sociaux CCAS

[Retour sommaire](#)

La petite enfance

La ville de Montivilliers bénéficie de lieux d'accueils municipaux ou associatifs garantissant l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement des parents. Ils répondent aux besoins identifiés en termes de modes de garde, de soutien à la parentalité, de vivre ensemble en s'appuyant sur une offre éducative diversifiée.

Ainsi, le territoire abrite plusieurs modes d'accueils.

Le Centre Médico-Social (CMS) avec la PMI, 26 avenue Victor Hugo, 76290 Montivilliers, Tél. 02 32 72 50 60, pour tout le canton de Montivilliers, soit l'Unité Territoriale de l'Action Sociale - Le Havre – Pointe de Caux – CD 76

https://www.le-site-de.com/horaires/centre-medico-social-c.m.s_41965.html

Les assistants maternels :

Le Relais Petite Enfance (ville)

Le RPE est un lieu ressource pour les assistants maternels, pour les parents et pour leurs enfants. On y propose un accompagnement des professionnels, des parents ou futurs parents dans leur rôle d'employeurs. Le RPE organise des séances d'animations et d'éveil pour l'enfant, initie ou participe à des temps forts sur la ville.

Ses activités se déroulent dans les locaux du Service Education Enfance Jeunesse, à la Maison de l'Enfance et de la Famille, et au centre social Jean Moulin.

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/education-jeunesse/petite-enfance/>

Le Jardin Etoilé, espace famille, Centre Social Jean Moulin, 7 bis rue Pablo Picasso, 76290 Montivilliers, tél. 02 35 13 60 08

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/centre-social-jean-moulin/>

Les micro-crèches :

Les bouts en train

02 35 30 59 35 / 06 23 64 13 64

67 avenue de Président Wilson (12 places)

lesboutsentrain@free.fr

<http://www.lesbouts-en-train.fr/index.html>

Les p'tits Babadins de Montivilliers

09 73 39 65 98

3 impasse Edgar Degas (12 places)

montivilliers@lesptitsbabadins.com

<https://ce-lpbx.com/creche-les-ptits-babadins-montivilliers>

A petits pas

02 59 16 35 38

creches.apetitspas@gmail.com

53 rue Jean Jaurès (12 places)

<https://www.apetitspasmontivilliers.fr/>

Les Maisons d'Assistants Maternels :

MAM des T'choupis

1 rue Gérardin (12 places)

02 76 89 23 13 / mamdestchoupis76@gmail.com

MAM'use et m'éveille

8 rue Georges Bizet (12 places)

02 35 13 89 93 / mamuseetmerveille@gmail.com

<https://www.facebook.com/MAMuseetmeveille/>

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (Centre social AMISC) :

Des ateliers accompagnés par une professionnelle (peinture, jardinage, cuisine...) sont proposés aux parents et enfants. Ces ateliers sont l'occasion de rencontres, de découvertes des uns et des autres, d'échanges de techniques ou d'idées. Ils permettent également aux parents de voir leur enfant évoluer différemment du fait d'être en collectivité et avec d'autres adultes.

<https://amisc.fr/les-activites/famille/>

Le Multi Accueil 1/2/3 Soleil (Halte et crèche) (Centre social AMISC)

Le Multi accueil peut accueillir jusqu'à 40 berceaux âgés de 3 mois à 4 ans selon deux modes de garde différents : crèche et une halte d'enfants.

<https://amisc.fr/information-creche-123-soleil/>

Les actions passerelles : préparer l'entrée à l'école maternelle (Centre social AMISC)

Un temps d'adaptation est proposé aux enfants qui fréquentent le Multi accueil pour préparer l'entrée à l'école, étape importante pour les enfants comme pour les parents.

C'est l'occasion pour les enfants de visiter leur future école, de faire connaissance avec leur maîtresse et de vivre un temps de classe avec les autres enfants.

Ces actions se déroulent durant la 2e quinzaine de juin et concernent toutes les écoles maternelles publiques de Montivilliers.

<https://amisc.fr/les-activites/petite-enfance/>

Le Jardin des Petits Loups

Regroupement d'assistantes maternelles pour rompre l'isolement. Éveil des tout petits par différentes activités de motricité (chansons, travaux manuels). Rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD de la Belle Étoile. Permettre aux enfants une 1ère approche de la vie en collectivité.

leroux.valerie1@gmail.com

Toupty'Monti

Proposition d'animations aux enfants, séances de motricité, activités manuelles et ludiques, moments de lecture, éveil musical et temps festif.

agnes.caudebec@gmail.com

Mon Ti'Loup

L'association a pour vocation de favoriser par divers moyens la promotion des liens précoces parents-enfants dans leurs dimensions psychoaffectives. Elle propose des actions de formation de professionnels de la périnatalité ou de la petite enfance. contact@mon-ti-loup.fr

<https://www.mon-ti-loup.fr/index.php>

Autres modes de garde :

Les gardes d'enfant à domicile :

Apef

8 rue de la république

02 78 93 04 69 / montivilliers@apef.fr

O2

4 rue des quatre saisons

02 32 73 98 03

Accueils périscolaires du matin (ville) :

Afin de faciliter la vie des familles, la ville de Montivilliers organise un accueil du matin sur toutes les écoles publiques. Cette démarche garantit la conciliation entre la vie familiale et professionnelle avec un accueil progressif, permettant à l'enfant de s'installer dans son rôle d'élève. Cet accueil est organisé intégralement par la ville à partir de 7h45 tous les jours scolaires. L'encadrement est assuré par une équipe d'animateurs en élémentaire et par les ATSEM en maternelle.

Accueils périscolaires du soir (ville) :

L'accueil du soir de la ville de Montivilliers est organisé jusqu'à 18h après la classe les jours scolaires selon les mêmes modalités que l'accueil du matin.

L'accueil doit permettre à tous les enfants de vivre un réel moment de loisirs, de détente avant et après l'école. Afin de respecter au mieux le rythme de vie des enfants, l'équipe d'animation dispose des « ateliers autonomes » permettant aux enfants de profiter d'activités variées et moins formelles.

Pause méridienne (ville) :

Une attention particulière est portée à la pause méridienne. Ce « creux de vigilance physiologique » correspond au milieu du rythme de la journée de l'enfant. Bien qu'il soit éducatif, ce temps complémentaire aux apprentissages scolaires doit rester un véritable moment récréatif et convivial. Il se définit comme un espace propice à la détente, où l'enfant peut se divertir, se poser en toute sécurité. Ainsi, il sera dans de bonnes dispositions physiques, intellectuelles, émotionnelles pour pouvoir s'investir pleinement dans le temps de classe de l'après-midi.

Mercredis Loisirs (ville) :

Le mercredi s'inscrit dans la continuité du temps scolaire. Le mercredi, intégré au temps scolaire, propose des activités périscolaires variées (sportives, culturelles, manuelles) en partenariat avec associations et services municipaux, pour les enfants de 3 à 12 ans à l'accueil périscolaire de l'école Louise Michel (quartier Belle Étoile), ouvert de 8h30 à 17h30 en journée ou demi-journée.

Aide aux leçons

Un accompagnement scolaire en direction des élèves d'élémentaire est proposé le soir de 16h30 à 18h00 à l'école Jules Ferry en partenariat avec la CLCV. Ce dispositif mené en collaboration avec les enseignants est proposé afin de favoriser la réussite éducative tout au long de l'année, il est centré sur l'organisation de travail, l'apprentissage des méthodes et de l'autonomie.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Ce dispositif éducatif du centre social Municipal Jean Moulin soutient les élèves de primaire et de collège en leur offrant un accompagnement personnalisé pour combler les lacunes scolaires et favoriser leur épanouissement, en complément de leur environnement familial. Encadré par deux professionnels, il lutte contre l'échec scolaire tout en renforçant l'égalité des chances et le lien social.

Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire (ville) :

L'accueil de loisirs propose aux Montivillons de participer à des activités variées pendant les vacances scolaires. Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis de 8h30 à 17h30 en journée ou demi-journée à l'école Jules Collet.

L'équipe d'animation propose des activités culturelles, manuelles, sportives et des jeux, en lien avec les objectifs du projet pédagogique. Habilitée pour recevoir les jeunes jusqu'à 17 ans, le service éducation enfance jeunesse adapte l'accueil des plus de 10 ans au sein de l'ACM. Cette action permet une transition en « douceur » de l'enfance à l'adolescence et facilite le passage entre l'ALSH et l'accueil des adolescents sur la démarche participative.

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/education-jeunesse/enfance/>

Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire (AFGA : Association Familiale du Grand Air) :

Accueil collectif proposé pour les 3-17 ans au sein de la Maison de l'enfance et de la famille pendant toutes les périodes de vacances scolaires et les mercredis. Ouverture de l'accueil : arrivées échelonnées entre 7h55 et 9 h - animations, déjeuner, et de 9h à 17h - départs échelonnés jusque 17h45.

<https://www.afgamontivilliers.fr/>

ALM Basket (Amicale Laïque Montivilliers) :

L'Accueil de loisirs accueille pendant les vacances scolaires tous les enfants de 6 à 17 ans, licenciés ou non au club, résidant à Montivilliers ou dans les autres communes environnantes.

Des stages de perfectionnement basket sont également proposés.

Les jeunes peuvent s'inscrire à la demi-journée, à la journée, à la semaine. La majeure partie des activités se déroule dans les locaux de la salle Sibran.

<https://almontivilliersbasket.assoconnect.com/page/3375004-accueil-de-loisirs>

La démarche participative avec les 13 – 17 ans (ville) :

Pour leur permettre de s'exprimer et donner leurs envies, les sensibiliser et les impliquer à la notion de projet, la ville propose aux jeunes de 13 à 17 ans de venir réfléchir avec l'équipe d'animation Jeunesse à la création de loisirs.

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/education-jeunesse/jeunesse/>

L'offre associative

En 2022, la ville de Montivilliers a renforcé son soutien aux associations locales en créant un service dédié. Celui-ci a pour mission d'améliorer les outils de dialogue et de faciliter la mise en réseau des acteurs éducatifs, tout en s'inscrivant dans la démarche du Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Avec plus de 150 associations actives et variées, ces structures jouent un rôle déterminant dans la qualité de vie locale.

Elles animent le lien social, proposent des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles à tous les âges, et s'engagent en faveur des solidarités, du patrimoine et de l'environnement. Leur action reflète un engagement fort au service du vivre-ensemble.

Le guide des associations [ici](#)

La Ville dispose d'une offre importante d'établissements scolaires, offrant aux familles le confort d'un parcours de leurs enfants au sein d'une même collectivité.

Nom de l'école	Etablissement public	Etablissement privé	Effectifs rentrée 2025
Maternelle Pont Callouard	Oui	Non	124
Maternelle Charles Perrault	Oui	Non	76
Primaire Louise Michel	Oui	Non	138
Primaire Marius Grout	Oui	Non	221
Primaire Jules Collet	Oui	Non	194
Elémentaire Jules Ferry	Oui	Non	175
Elémentaire Victor Hugo	Oui	Non	130
Ecole Primaire Sainte croix	Non	Oui	303
Collège Raymond Queneau	Oui	Non	423
Collège Belle étoile	Oui	Non	708
Collège Sainte Croix	Non	Oui	571
Lycée Jean Prévost	Oui	Non	1286

Des dispositifs de soutien aux activités scolaires

Les moyens humains

- Des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles dans chaque classe de la petite à la grande section : les agents participent à la communauté éducative en apportant leur concours aux enseignants dans l'exercice de leur fonction.
- Des animateurs qualifiés dans chaque école les matins, midi et soir.
- Un éducateur sportif : il apporte son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
- Les interventions de la bibliothèque : les élèves peuvent découvrir l'équipement et le système de prêt en visitant la bibliothèque. Elle accompagne les projets autour du livre et de la lecture proposée par les enseignants.
- Des intervenants culturels : dans le cadre du plan d'éducation artistique et culturelle, le service culturel propose une offre d'actions cohérentes dans le parcours scolaire de l'enfant.

Le service culturel offre une programmation diversifiée qui fait la part belle aux spectacles jeune public avec des séances spécialement dédiées aux scolaires. Les enfants des écoles sont invités à participer aux différentes manifestations de la Ville avec régulièrement un accès privilégié pour les scolaires.

Un soutien financier des actions

Chaque année, la Ville contribue à l'acquisition des fournitures scolaires à raison de 32,19 € par élève. Elle prend également en charge une partie des frais de transport scolaire, à hauteur de 5,30 € par élève.

Le service informatique de la Ville travaille en collaboration avec l'enseignant référent aux usages du numérique pour le déploiement et la maintenance du matériel d'éducation numérique. Toutes les classes d'élémentaires sont dotées de vidéoprojecteurs interactifs et les maternelles bénéficient d'un équipement par école.

Deux pédagogies peuvent être menées : une classe pupitre permettant un travail collectif ou une pédagogie de fond de classe pour un travail individuel.

Un accompagnement à la citoyenneté

Le Conseil Municipal des Enfants

En étroite collaboration avec les enseignants, la Ville organise le Conseil Municipal des Enfants. Il est composé d'élèves issus des classes de CM1 et CM2.

Ses objectifs :

- Permettre aux enfants de partager des valeurs citoyennes au sein d'un conseil démocratique.
- Apprendre l'exercice du débat collectif et du compromis.
- Offrir la possibilité aux enfants d'échanger avec les adultes, de partager des points de vue, et ainsi défendre et mener à bien leurs projets.
-

La formation républicaine

La formation républicaine vise à sensibiliser les élèves aux valeurs citoyennes, à leur faire comprendre le fonctionnement des institutions, et à les préparer aux élections de septembre pour la constitution du CME, tout en leur offrant la possibilité de participer à des actions citoyennes futures.

Un accompagnement aux transitions écologiques

Territoire engagé pour la nature :

La Ville de Montivilliers, engagée depuis 2020 dans une démarche de développement durable, a obtenu le label « Territoire Engagé pour la Nature » pour ses actions en faveur de la biodiversité, comme la gestion différenciée des espaces, le « Zéro Phyto », la création de vergers et d'aires protégées, ainsi que des initiatives de sensibilisation. Renouvelé pour 2023-2028, ce label s'accompagne de nouveaux projets (restauration de mares, Permis de végétaliser, Trame Verte) pour renforcer la préservation de l'environnement et des espèces locales.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La ville s'engage pour sensibiliser petits et grands au développement durable notamment à travers l'accompagnement des projets éducatifs des écoles.

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/transitions-ecologiques/>



• LES AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES •

Connaître la nature pour mieux la protéger !

Observer la nature, débattre, décider et agir : c'est tout le principe d'une Aire Terrestre Éducative (ATE). En partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sur un espace naturel situé à proximité de leur école, les élèves deviennent responsables d'un site qu'ils apprennent à connaître et à préserver. À travers des temps d'observation et des décisions prises en Conseil de la Terre, ils découvrent concrètement la biodiversité et les équilibres fragiles qui la composent.

La Ville de Montivilliers accompagne cette démarche en mettant à disposition des écoles certains de ses espaces naturels, pour ainsi transformer l'environnement en support pédagogique et participer à l'éducation des jeunes générations aux enjeux écologiques.

À l'école Jules Ferry, les élèves de CM1 de Virginie COUTEAU-POTIER bénéficient d'une Aire Terrestre Éducative située au Parc-Jardin de la Sente des Rivières. Mené sur trois années scolaires et accompagné par l'association la Cépée, le projet associe inventaires de biodiversité, sorties pédagogiques, ateliers artistiques et scientifiques, ainsi que des temps d'« école du dehors ». Ces séances se déroulent sur l'Aire Terrestre Éducative, mais aussi dans d'autres espaces naturels de Montivilliers, comme le parc Béthanie ou le jardin de Buglise.

Dans le même esprit, la classe de CE1/CE2 de Delphine BARBAY, à l'école Louise Michel, est également engagée dans une Aire Terrestre Éducative, à proximité du Centre social Jean Moulin, permettant aux élèves de s'impliquer concrètement dans la découverte, l'observation et la préservation de leur environnement proche.

En accompagnant ces projets, en mettant à disposition du matériel et en mobilisant ses services, la Ville de Montivilliers affirme sa volonté de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement, en faisant de la nature un lieu d'apprentissage à part entière.



Virginie COUTEAU-POTIER
Enseignante de CM1
à l'école Jules Ferry

« Notre Aire Terrestre Éducative, riche de biodiversité, amène les enfants à se poser beaucoup de questions sur les différentes espèces, leur cycle de vie... Des plantes hydrophiles, à la végétation "ordinaire" en passant par les passereaux des roselières, nous avons matière à apprendre ! »



Les équipements sportifs

OÙ FAIRE DU SPORT À MONTIVILLIERS ?

Équipements municipaux

4 GYMNASES

- 1 LUC ABALO | 3 rue Henri Matisse
- 2 CHRISTIAN GAND | Rue Henri Matisse
- 3 JEAN PRÉVOST | Avenue Jean Prévost
- 4 PIERRE SIBRAN | Rue Gérardin

5 TERRAINS MULTISPORT

- 5 COUDRAIE
Terrain de pétanque | Rue de la coudraie
- 6 VICTOR HUGO | Impasse des remparts
- 7 BREQUIGNY | Rue du 19 mars 1962
- 3 JEAN PREVOST | Avenue Jean Prévost
- 8 LOUIS SIMON | Rue Pablo Picasso

3 TERRAINS DE FOOTBALL

- 9 CLAUDE DUPONT | Rue Georges Mahieu
- 10 JULES TAUVEL | Rue du stade
- 8 LOUIS SIMON | Rue Pablo Picasso

1 PISTE D'ATHLÉTISME

- 8 LOUIS SIMON | Rue Pablo Picasso

1 SALLE DE TENNIS DE TABLE

- 17 Salle Emmanuel Lebesson - 3 rue Henri Matisse



2 COMPLEXES SPORTIFS

- MAX LOUVEL | 3 rue Henri Matisse 17
- LOUIS SIMON | Rue Pablo Picasso 8

2 DOJOS

- Salle Serge Caufourier | 3 rue Henri Matisse 17
- Salle Igor Correa | Rue Henri Matisse 12

1 SALLE DE KUNG-FU

- Salle Serge Caufourier | 3 rue Henri Matisse 17

7 COURTS DE TENNIS

- Rue Henri Matisse 15

1 SKATE PARK

- JEAN PREVOST | Avenue Jean Prévost 13

1 SALLE D'ESCRIME

- Salle Coraline Vitalis | 3 rue Henri Matisse 17

SALLE DE GYMNASTIQUE

- Salle Aurélie Malaussena | 3 rue Henri Matisse 17

1 PRACTICE DE GOLF

- Rue Georges Mahieu 14

1 PISTE BMX

- Rue Raoul Dufy 11

Mais aussi COMPLEXE AQUATIQUE BELLE ÉTOILE

- 16 Le complexe aquatique est un équipement Le Havre Seine Métropole
5 rue Henri Matisse

Abbaye de Montivilliers

Construite au cœur de la ville, l'Abbaye est un des fleurons de Montivilliers. Fondé en 684 par Saint-Philibert, cet ancien monastère de femmes bénédictines est probablement le site le plus visité de la ville. Totalement détruit par les Vikings, il sera reconstruit dans la seconde moitié du XI^e siècle. Dotée d'une église abbatiale relevant d'une architecture romane et gothique exceptionnelle, l'abbaye de Montivilliers compte d'autres joyaux à ne pas manquer : son cloître, ses dortoirs du XIII^e et XVI^e siècle, le réfectoire gothique du XIII^e siècle, ainsi que le logis des Abbesses. Après la fermeture temporaire en 2018 pour travaux, l'abbaye a de nouveau ouvert ses portes au public en septembre 2025.

<https://abbaye-montivilliers.fr/>

Bibliothèque Condorcet

Plus qu'un simple lieu de lecture, la bibliothèque Condorcet est également un lieu d'échange et de culture. Vous y retrouverez des animations, des ateliers, des lectures de contes et des expositions régulières à destination d'un large public.

<https://bm-montivilliers.fr/>

Maison des Arts

La Maison des Arts est une structure municipale gérée par le Pôle des enseignements artistiques. Elle regroupe les écoles de danse, de théâtre et de musique ainsi que les actions culturelles en direction des différents publics de la ville. Une équipe de 15 professeurs propose des cours dans un cadre familial pour les enfants dès l'âge de 4 ans, les adolescents et adultes pour un enseignement adapté à chacun.

<https://www.ville-montivilliers.fr/bouger-sortir/culture/>

Salle Michel Vallery

Salle de spectacle incontournable à Montivilliers, la Salle Michel Vallery vous propose toute l'année une programmation de spectacles et concerts aussi riches que variés.

<https://www.ville-montivilliers.fr/bouger-sortir/culture/>

Le cinéma Les Arts

Idéalement implanté, au carrefour des grands axes routiers, bien desservi par les transports en commun, ce complexe cinématographique moderne, doté des équipements de référence dans le monde du cinéma, s'adresse à tous les publics : films d'auteur, courts métrages et programmation pour le jeune public.

<https://www.les-arts-cinema.com/>

La micro-folie

Depuis novembre 2021, Montivilliers abrite une *Micro-Folie*, un musée innovant porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette, en partenariat avec des institutions culturelles majeures (Centre Pompidou, Louvre, Opéra national de Paris, etc.).

Ce projet, décliné localement, s'intègre dans un réseau de plus de 600 *Micro-Folies* soutenues par les ministères de la Culture et de la Cohésion des Territoires.

<https://www.ville-montivilliers.fr/bouger-sortir/culture/>

Parc et jardins sente des rivières

D'une superficie de 25 000 m², est un espace de détente et de préservation de la biodiversité situé à 5 minutes du centre-ville de Montivilliers. Fruit d'une collaboration avec les habitants, le projet a inclus des réunions publiques et des ateliers participatifs avant le lancement des travaux en novembre 2022. Inauguré le 6 mars 2024, il propose des aires de jeux, un parcours sportif, des jardins partagés et un parcours pédagogique sur l'histoire et la nature du lieu. Des zones humides restaurées et 1 145 arbres plantés renforcent la trame verte et bleue.



Parc Georges Brassens

Espace de détente et de loisirs. Il propose des espaces verts, des aires de jeux, des installations sportives et des œuvres d'art en plein air. Le parc accueille aussi des événements culturels et est idéal pour des activités en famille ou des moments de détente.

Jardin Bethanie



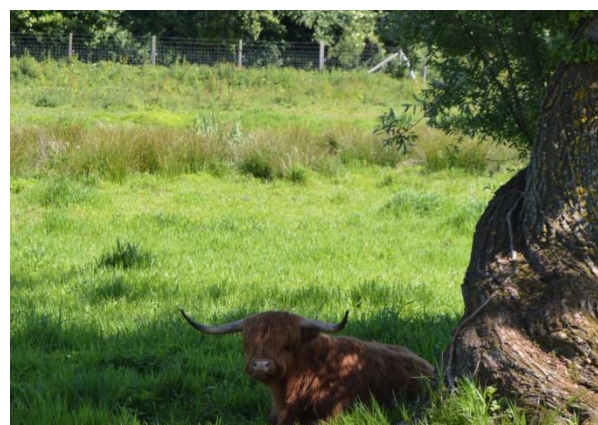
Parc Yvonne Grenard



Le jardin de Buglise



Les chemins de fons de vallée



Le CLSPD : Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le CLSPD, présidé par le maire, est une instance de concertation visant à lutter contre l'insécurité et la délinquance au niveau communal. Il facilite l'échange d'informations entre acteurs publics et privés et définit des objectifs communs pour préserver la sécurité publique.

L'assemblée plénière, réunie au moins une fois par an, analyse l'évolution de la délinquance, évalue les actions menées et fixe les priorités locales en matière de prévention. Le comité restreint supervise leur mise en œuvre et suit l'avancement des travaux.

Les cellules de veille, en lien avec les dispositifs locaux (PEdT, CCAS, etc.), étudient les situations à risque et coordonnent les interventions des acteurs de terrain. Un document recense les « situations préoccupantes », notamment en dehors du temps scolaire, pour favoriser une approche concertée avec l'Éducation nationale.

Santé à l'école

Une action pour renforcer les compétences psychosociales des enfants.

Mis en place dans le cadre de la compétence de la communauté urbaine le Havre Seine métropole en matière de prévention et d'éducation à la santé, « Santé à l'école » vise à favoriser l'expression des élèves pour les accompagner dans la gestion de leurs émotions, susciter la coopération et faciliter ainsi le bien vivre ensemble, socle de leur vie future. Le dispositif a pour objectif de promouvoir les comportements favorables à la santé par le développement des compétences psychosociales.

Tout au long de l'année, les enseignants réalisent des activités issues du manuel vivre ensemble. Ils sont soutenus et accompagnés par les animatrices de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Cette action s'adresse à tous les élèves des écoles avec des interventions adaptées selon les niveaux.

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/promouvoir-la-sante-aupres-des-enfants>

L'antenne de la Mission Locale

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches que ce soit en matière d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. La Mission Locale est partenaire des projets proposés par la Ville dans l'accompagnement du jeune vers l'emploi.

<https://demarchesadministratives.fr/mission-locale/montivilliers-76290>

AHAPS : Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale

L'AHAPS est conventionnée par la ville pour améliorer les relations sociales en promouvant des échanges non violents et conformes aux normes sociales.

Elle crée des conditions favorisant la rencontre et l'accueil de personnes en difficulté d'adaptation, tout en contribuant à leur insertion sociale par des activités adaptées à leurs situations individuelles et culturelles.

Son pôle prévention propose un accompagnement éducatif et social pour prévenir les exclusions et faciliter l'insertion des personnes marginalisées.

<https://www.ahaps.fr/>

Brigade Médiation Proximité

Dans un cadre partagé et confidentiel, la brigade apprécie le climat général aux abords des établissements scolaires, dans les différents quartiers de la ville. Elle analyse les phénomènes ou pratiques des jeunes, échange et propose des solutions en fonction des prérogatives de chaque partenaire et dispositifs existants.

Montisport

Des observations dans les différents quartiers de la ville révèlent une présence de jeunes oisifs. Elles ont été réalisées par des élus, professionnels de la prévention, services municipaux et usagers. La finalité est de dynamiser la vie des quartiers et de fédérer les jeunes sur des actions ludiques de proximité afin de créer un lien et les amener à fréquenter les dispositifs de droit commun avec une approche plurielle (sport, culture, loisir, jeunesse, prévention).

Prévention des différentes formes de violences et déclinaison des Droits de l'enfant

Théâtre forum organisé pour les élèves de CM1 et CM2, abordant les thèmes de la violence et des relations interpersonnelles (école, famille, espace public, internet). L'objectif est de recueillir la parole des enfants et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement avec l'ASE.

Des représentations animées par les élèves permettent de sensibiliser parents, fratries et autres élèves, avec des échanges impliquant des professionnels.

Atelier Futsal

Cet atelier a pour objectif de prévenir la délinquance juvénile en agissant sur plusieurs leviers. Il cible les jeunes les plus vulnérables et implique activement les parents grâce à un accompagnement éducatif. La mobilisation de partenaires et une approche structurée, incluant le sport, renforcent son efficacité. Une séparation des 11-17 ans et des majeurs est instaurée pour garantir un cadre sécurisé.

L'action éducative municipale

La Ville de Montivilliers a élaboré en 2023 un nouveau Projet éducatif territorial (PEdT) pour 2023-2026, en concertation avec l'Éducation nationale et la communauté éducative, afin de renforcer la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire. Ce projet, validé par tous les acteurs, fixe des priorités comme l'amélioration de l'accueil des enfants et une meilleure coordination des temps éducatifs, tout en s'appuyant sur les actions existantes et en préparant le renouvellement pour 2026-2029. Ses objectifs principaux incluent la définition d'une ambition éducative partagée, la structuration des rythmes des jeunes, l'intensification du dialogue avec les familles et la contribution au bien-être et à la réussite des enfants sur le territoire.

Les objectifs prioritaires

- Définir une ambition éducative claire pour le territoire et concrétiser l'engagement de la collectivité.
- Faire de l'éducation une priorité commune à tous les acteurs locaux.
- Structurer les temps et les rythmes des enfants et des jeunes grâce à une approche cohérente.
- Intensifier le dialogue avec les familles (information, concertation, communication).
- Proposer des solutions adaptées aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.
- Contribuer, à l'échelle du territoire, à la réussite et au bien-être des enfants et des jeunes.

Les porteurs du projet

Responsable du projet

DUBOST Jérôme
Maire

Place François Mitterrand 76290 Montivilliers
02 35 30 28 15
contact@ville-montivilliers.fr

Elue de référence

BLONDEL Véronique
Adjointe en charge de la Vie éducative,
de l'Enfance et de l'État-civil

Place François Mitterrand 76290 Montivilliers
02 35 30 28 15 - contact@ville-montivilliers.fr

Correspondant

CEP Michaël
Responsable du service Education Enfance
Jeunesse

29 rue Oscar Germain 76290 Montivilliers
02 35 30 96 45 - michael.cep@ville-montivilliers.fr

Coordinatrice du projet

GODARD LECOMPTE Elisabeth
Responsable du secteur des affaires
scolaires

29 rue Oscar Germain 76290 Montivilliers
02 35 30 96 45 - elisabeth.lecompte@ville-montivilliers.fr

Le comité de pilotage

Sa composition	Son rôle
Le maire	- Définir, partager et valider les orientations politiques - Valider la méthodologie et les modalités d'évaluation - Identifier les acteurs - Affiner et proposer les thématiques en lien avec les orientations - Définir les objectifs par thématique - Recenser les dispositifs existants - Analyser les besoins - Etudier les moyens - Valider les décisions relatives au PEdT
L'élue en charge de la Vie éducative, de l'Enfance et de l'État-civil	
L'élue en charge de la Vie culturelle, du Patrimoine et de la Jeunesse	
L'inspectrice de circonscription de l'Education nationale	
La Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (SDJES)	
La CAF	La périodicité des rencontres 1 fois par an à la fin de chaque année scolaire pour effectuer un bilan des actions menées et des problématiques rencontrées.
La Directrice du pôle vie Culturelle, Educative Sportive et Citoyenne	
Le responsable du service Education Enfance Jeunesse	
La présidente de l'Association Familiale du Grand Air	

Le comité de suivi

Sa composition	Son rôle
L'élue en charge de la Vie éducative, de l'Enfance et de l'État-civil	- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions proposées - Elaborer les conditions et les modalités de mise en œuvre opérationnelle - Elaborer, pour proposition au comité de pilotage, les méthodes et indicateurs d'évaluation - Explorer les axes d'évolution et de développement
L'élue en charge de la Vie culturelle, du Patrimoine et de la Jeunesse	
Le responsable du Service Education Enfance Jeunesse	
La responsable du secteur des affaires scolaires	

Le comité technique

Sa composition	Son rôle
• Les personnels des établissements scolaires	• Se saisir de la commande du comité de pilotage • Proposer des actions de mise en œuvre opérationnelle • Participer aux différents temps • Participer à l'évaluation • Participer au recensement des besoins
• Les services municipaux	
• Les parents d'élèves	
• Les acteurs institutionnels	
• Les associations	
La périodicité des rencontres	
1 fois par trimestre	
Création de sous-groupes en fonction des projets	

Institutionnels

Inspecteur de circonscription de l'Education nationale ;
Enseignants du cycle primaire ;
Conseillers pédagogiques ;
Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ;
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), Collèges ;
IME « La Parentèle » ;
SDJES ;
CAF ;
Centre Médico-Social.

Associatifs

Centre social AMISC
Association Familiale du Grand Air
Droit des Locataires et Loisirs Culturels
Consommation Logement et Cadre de Vie
Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale
ALM basket

Services municipaux

Education Enfance Jeunesse
Centre communal d'Action Sociale
Politique de la Ville et Vie associative
Sports
Culturel
Restauration
Transitions écologiques

Grand public

Représentants des parents d'élèves
Représentants du CME

Ce projet s'inscrit dans une démarche collective, fruit d'une concertation entre les différents partenaires.

1. Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

- Faciliter l'accueil et l'intégration des publics ;
- Accompagner le jeune enfant dès la petite enfance vers la scolarisation ;
- Réduire les inégalités d'accès à l'offre éducative, qu'elles soient territoriales ou sociales ;
- Soutenir la réussite scolaire des enfants des écoles et des collèges dans leurs apprentissages ;
- Améliorer les conditions éducatives de l'enfant sur l'ensemble de ses temps de vie ;
- Encourager l'égalité entre les filles et les garçons ;
- Adapter l'accueil des enfants en situation de handicap.

2. Renforcer la collaboration des acteurs et la cohérence des actions éducatives autour des besoins de l'enfant et du jeune

- Permettre à chaque acteur éducatif de reconnaître, intégrer et appliquer au quotidien les valeurs éducatives partagées ;
- Établir des règles communes pour l'accueil de l'enfant, dans une démarche concertée ;
- Faciliter les transitions entre :
 - Les différents temps de la journée,
 - Les cycles d'enseignement,
 - Les établissements scolaires et les structures éducatives.
- Harmoniser les projets éducatifs : écoles, accueils périscolaires, centres de loisirs (associatifs et municipaux), ainsi que ceux des autres acteurs ;
- Encourager les échanges et la formation entre les professionnels de l'éducation (agents territoriaux, enseignants, animateurs, médiateurs culturels, etc.) ;
- Clarifier les rôles, missions et actions de chaque acteur pour une meilleure coordination ;
- Mobiliser et valoriser les ressources disponibles en interne ;
- Renforcer les liens entre les différents intervenants ;
- Élargir et activer le réseau partenarial pour une approche globale et complémentaire.

3. Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leurs enfants et développer le soutien à la parentalité

- Promouvoir et soutenir activement la parentalité ;
- Accompagner les parents en situation de fragilité ;
- Encourager la participation des parents à tous les temps de la journée de l'enfant ;
- Renforcer le dialogue entre les familles, dans leur diversité, et les acteurs scolaires, au bénéfice des enfants ;
- Faciliter l'accès des parents à l'école ;
- Tester des dispositifs ouverts aux parents sur des questions éducatives ;
- Aider les parents à appréhender les enjeux majeurs de l'enfance et de l'adolescence ;
- Soutenir les familles confrontées à des difficultés.

4. Promouvoir l'éducation à l'environnement durable, écologique et à la citoyenneté

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

webdelib

ID : 076-217604479-20260928-M_DL260928_175-DE

- Sensibiliser aux enjeux liés à l'environnement ;
- Sensibiliser au respect des différences ;
- Développer l'ouverture vers les cultures ;
- Développer les temps d'expression collectifs ;
- Susciter l'esprit citoyen des enfants et des jeunes ;
- Développer la compréhension de son environnement ;
- Faire vivre la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs ;
- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté aux enfants du cycle 3 (CME)

5. Accompagner les enfants et les jeunes vers la maîtrise du monde numérique et technologique

- Lutter contre la fracture numérique afin de réduire les inégalités d'accès aux technologies ;
- Intégrer la culture numérique dans le parcours scolaire des élèves ;
- Proposer des formations à l'éducation aux médias pour développer un esprit critique ;
- Sensibiliser et accompagner les enfants ainsi que leurs familles dans l'usage responsable du numérique ;
- Renforcer les compétences numériques en lien avec les apprentissages scolaires ;
- Encourager une utilisation citoyenne du numérique, en mettant en lumière ses enjeux et ses responsabilités.

Comment atteindre les objectifs (travail collaboratif)

- Créer un support accessible et engageant pour tous les publics.
- Renforcer la collaboration entre les acteurs municipaux et associatifs en déployant des actions concertées.
- Développer la complémentarité entre la ville et l'Éducation nationale, et multiplier les échanges pour mieux connaître les missions de chacun.
- Fédérer les équipes d'animation autour de projets pédagogiques communs.
- Instaurer des temps d'échange réguliers entre les enseignants et les animateurs.
- Former et sensibiliser l'ensemble des personnels scolaires à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Concevoir des interventions cohérentes sur l'ensemble des temps périscolaires.
- Mettre en œuvre des actions sur les enjeux environnementaux et de développement durable (menus bio, gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.).
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté via :
 - Le Conseil municipal des enfants,
 - Des actions citoyennes,
 - L'élaboration de règles collectives,
 - Des débats sociétaux et philosophiques.
- Structurer le signalement des faits de violence ou des situations préoccupantes, en lien avec le CLSPD et le CCAS.
- Identifier les familles en difficulté :
 - Enfants en fragilité scolaire,
 - Parents nécessitant un accompagnement éducatif.

[Retour sommaire](#)

- S'appuyer sur les études de situation scolaire (réalisées par les psychologues et infirmières scolaires) pour :
 - Cibler les parents en difficulté,
 - Évaluer les besoins d'accompagnement dans les démarches de soin.
- Exploiter les indicateurs de réussite scolaire :
 - Absentéisme,
 - Résultats globaux ou par niveau,
 - Classement académique des établissements,
 - Taux de réussite au brevet des collèges.

LE PLAN MERCREDI

Le plan mercredi, permet de conclure avec les services de l'Etat (services de l'éducation nationale et de la cohésion sociale) et la caisse d'allocations familiales une convention nouvelle concernant les accueils de loisirs du mercredi, désormais reconnus comme accueils périscolaires. Pour cela, le plan mercredi doit être intégré au PEdT qui doit ainsi répondre à une charte de qualité organisée en 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

L'engagement des organisateurs :

- Veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des écoles et des élèves et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles / garçons pour développer le « vivre ensemble ».
- Proposer des activités culturelles, éducatives et sportives de qualité en complémentarité à la scolarité.
- Poursuivre la recherche de la transversalité entre les actions portées par la Ville et celles des partenaires locaux sur les temps scolaires (intervention d'associations sur le temps scolaire, projets des écoles), périscolaires (ateliers, accueils de loisirs...) et extra scolaires

<http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Le Projet éducatif territorial (PEdT) s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Dans la continuité des actions engagées, des activités culturelles, artistiques, sportives et manuelles seront maintenues, proposées par les partenaires associatifs et les agents municipaux en cohérence avec leurs projets pédagogiques respectifs.

Les structures souhaitent reconduire le dispositif « *Plan mercredi* » pour garantir la continuité du service et offrir aux familles une solution couvrant l'intégralité de la journée. Les enfants peuvent ainsi être accueillis dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires :

- Par la ville de Montivilliers, pour les 3-12 ans, à la demi-journée ou à la journée (avec restauration) ;
- Par l'AFGA, pour les 3-12 ans, à la journée (avec restauration).

Ces deux ALSH accueillent les enfants tous les mercredis, ainsi que pendant chaque période de vacances.

[Retour sommaire](#)

La cohérence éducative à Montivilliers

La ville de Montivilliers s'attache à harmoniser les temps scolaires et les temps libres des enfants.

Pour ce faire, elle organise divers moments d'échange permettant aux enseignants, aux ATSEM et aux animateurs de participer aux groupes de travail du Projet éducatif territorial (PEdT).

Hors cadre du PEdT, d'autres instances de concertation existent pour renforcer la collaboration entre les acteurs éducatifs et les élus (commission vie éducative, rencontres régulières, Comité technique de gestion, conseils d'école, réunions citoyennes...).

Une continuité éducative assurée

La Ville garantit cette cohérence en affectant ses agents municipaux dans les écoles. Les animateurs référents y interviennent à tous les temps clés : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir. Ils animent également les activités des mercredis et des vacances. Cette permanence offre aux équipes éducatives et aux parents un interlocuteur unique, favorisant ainsi la fluidité de la journée de l'enfant.

Un dialogue constant entre les acteurs

Les échanges entre les écoles et les services municipaux sont réguliers. Ils visent à apporter des réponses coordonnées, dans le respect des compétences de chacun :

- L'Éducation nationale : responsable de la pédagogie et des enseignants ;
- La Ville : chargée des moyens matériels et humains pour les locaux et les services périscolaires.

Il est essentiel que le directeur d'accueil de loisirs et le directeur d'école échangent fréquemment sur la vie de l'établissement, développent des projets communs et préservent la cohérence éducative.

Le rôle des ATSEM

16 Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) accompagnent les enseignants en maternelle. Employés et rémunérés par la ville, ils relèvent d'une double autorité : l'Éducation nationale et la municipalité.

Leurs missions varient selon les temps :

- Pendant les heures scolaires : ils secondent les enseignants pour l'accueil, l'organisation des activités et l'hygiène des jeunes enfants. Ils assurent aussi l'entretien des classes et du matériel pédagogique ;
- En périscolaire : ils encadrent l'accueil du matin, participent à l'organisation des repas, interviennent le mercredi et dans les actions petite enfance.

LES MERCREDIS

L'accueil des publics

La commune de Montivilliers et l'AFGA proposent une tarification des prestations périscolaires différenciées et déterminées selon les revenus des familles.

Des animations communes pourront être organisées entre l'AFGA et la ville pour optimiser les moyens et apporter une cohérence éducative entre les projets pédagogiques respectifs.

Le mercredi, la Ville regroupe l'ensemble des enfants sur un site unique, leur permettant ainsi de se côtoyer et de travailler sur des projets communs.

La Ville de Montivilliers s'engage à offrir à chaque famille et à chaque enfant les conditions favorables à une réussite éducative et scolaire. Cette démarche se concrétise au quotidien par l'implication des intervenants sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires, tout en adaptant les actions aux besoins spécifiques des enfants présentant des fragilités ou des difficultés.

Dans ce cadre, la Ville a désigné une animatrice référente, qui travaille en étroite collaboration avec le PRH et le SDJES.

Le nombre d'enfants en difficulté sociale ou porteurs de handicap est en augmentation dans les écoles et dans les accueils périscolaires. Aussi, nos constats démontrent qu'il est important d'apporter un soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap. L'accueil de ces enfants au sein des structures collectives constitue un enjeu majeur, l'école inclusive. Pour faciliter la continuité éducative, l'enfant peut participer aux temps périscolaires dès lors que les conditions de sécurité et d'encadrement sont respectées. Des aménagements seront mis en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap (qu'ils s'agissent de handicap moteur ou mental).

Afin d'assurer une continuité dans le parcours de vie des enfants en situation de handicap, un protocole d'accueil peut être mis en place : rendez-vous avec les familles, la référente handicap, le directeur d'animation afin de préparer l'arrivée de l'enfant en centre de loisirs.

Le groupe de travail du PEdT dédié à l'inclusion s'attache à développer la mise en place de salles refuges au sein des écoles. Ces espaces, conçus pour offrir un cadre neutre et apaisant, permettent d'isoler, d'apaiser ou d'échanger avec un enfant ou un groupe, que ce soit pendant le temps scolaire ou périscolaire.

Les familles actrices de la communauté éducative

A ce titre il est important de maintenir de bonnes relations avec les familles, pour y parvenir nous :

- Diffusons le planning des ateliers proposés aux enfants,
- Partageons des informations via les réseaux sociaux, les sites internet municipaux et associatifs,
- Avons créé un espace personnel sur le portail famille pour les accueils municipaux : inscriptions, réservations, annulations, choix de l'activités, diffusion d'information, paiement des factures,
- Instaurons un dialogue sur la structure au moment de l'accueil,
- Mettons à disposition les projets pédagogiques,
- Invitons les familles aux temps forts,
- Invitons les représentants des parents d'élèves aux groupes de travail du PEdT.

Les temps des activités : apprendre en s'amusant

L'organisation des activités est diversifiée. L'accueil de loisirs est, par définition, un lieu où les enfants prennent du plaisir et font des choses qui leur plaisent. L'enfant veut s'amuser, les activités proposées sont donc « ludiques ». Les activités sont adaptées aux spécificités des groupes d'âge d'enfants. Le planning d'activités est réalisé par période de vacances à vacances.

Les ateliers sportifs et jeux collectifs concernent toutes les activités motrices utilisées comme moyens d'animation. La présence d'équipements sportifs à proximité et les espaces de verdure favorisent les activités sportives, de plein air et d'éducation à l'environnement. La ville de Montivilliers met à disposition un éducateur sportif sur les temps scolaires et périscolaires.

Les activités culturelles accompagnent les enfants dans leur développement personnel et social. La bibliothèque et le service culturel municipal sont associés dans le cadre du PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) et des micros-folies.

Les **activités manuelles** favorisent le développement cognitif (créativité, motricité fine, concentration) et social (coopération, gestion des émotions, estime de soi) des enfants, tout en étant accessibles et inclusives. Elles s'adaptent aux différents âges, intègrent des projets locaux (patrimoine, environnement) et renforcent les liens avec les familles, contribuant ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire.

Les **activités autour des transitions écologiques** contribuent à répondre à des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux. Elles permettent de sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté (biodiversité, gestion des déchets), d'intégrer le développement durable dans leur quotidien (jardinage, tri des déchets) et de renforcer la cohésion sociale grâce à des projets accessibles à tous. Ces initiatives favorisent également les échanges entre les acteurs éducatifs et les familles (réunions, collectes, événements) tout en développant des approches pédagogiques innovantes, ludiques et participatives.

La journée type

Accueil municipal Mercredis Loisirs

Horaires	Accueil
8h30 – 12h00	Activités manuelles, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants Départ des enfants en demi-journée
12h00 -13h30	Repas – temps calme
13h30	Accueil des enfants en demi-journée Sieste (3-6 ans)
14h00 - 17h30	Activités manuelles, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants Goûter

Accueil associatif AFGA

Horaires	Accueil
Accueil échelonné 7 h 55 et 9 h	Garderie
9h – 12h	Activités manuelles, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants.
12h – 13h	Repas Temps calme
13h00 – 17h00	Jeux sportifs, petits et grands jeux, en plein air, forêt, à l'intérieur, artisanat, activités manuelles, expression corporelle, création de spectacles : théâtre, marionnettes, danse ... Goûter
Départ échelonné 17 h - 17 h 45.	Garderie

Périodicité

Les membres du comité technique se réuniront pour des temps de bilan intermédiaire trimestriels, et une fois par an pour réaliser un rapport d'activités à l'attention de l'autorité territoriale faisant apparaître une analyse du dispositif basée sur l'analyse des objectifs.

Les membres du comité peuvent solliciter une réunion exceptionnelle si un sujet ne peut attendre les temps de concertation prévus.

Les critères et indicateurs d'évaluation

1-Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

- Nombre de formations proposées à destination du personnel éducatif.
- Fréquence des réunions en lien avec l'Education nationale, les familles pour le suivi des enfants à besoins spécifiques.
- Nombre de rendez-vous familles ou de temps de gestion des conflits (avec enfants ou école/Mairie) ;
- Nombre de participants aux actions (accompagnement aux leçons, CLAS...).

2- Renforcer la participation des acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'Enfant et du Jeune

- Cohérence des projets pédagogiques des structures d'accueils avec les objectifs du PEdT et les projets d'école.
- Satisfaction des enfants et des différents acteurs présents autour de l'enfant.
- Nombre de projets communs à tous les acteurs éducatifs à l'échelle d'une école.
- Nombre de projets inter-partenariaux.
- Nombre d'inscriptions et leur évolution.

3- Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leurs enfants et développer le soutien à la parentalité

- Nombre de projets menés avec les familles.
- Efficacité des outils de communication des différents partenaires
- Qualité de la communication : constructive et positive, écoute, transparence.
- Nombre de documents de communication réalisés pour informer.
- Nombre d'actions mises en place. La fréquentation, la satisfaction, l'impact sur le quotidien.
- Les parents sont-ils investis dans les projets ?

4- Promouvoir l'éducation à l'environnement, au développement durable, aux transitions écologiques et la citoyenneté

- Les thématiques ont-elles été abordées ?
- Nombre d'actions menées sur les thématiques spécifiques.
- Le nombre d'élus au Conseil Municipal des Enfants (CME).
- Le bilan des actions par le CME
- Nombre d'atelier « classes citoyennes », nombre d'écoles ayant participé.

5- Accompagner les enfants et les jeunes vers la maîtrise du monde numérique et technologique

- Le matériel mis à disposition, le suivi, l'entretien.
- La fréquence d'utilisation du matériel.
- Le personnel a-t-il été formé pour le numérique ?
- La charte d'utilisation est-elle respectée ?
- Les enfants sont sensibilisés aux dangers d'internet ?

Modalités de renouvellement du projet et de modification par avenant

A l'issue du comité technique de bilan, seront soumises à l'autorité territoriale, chaque année, les préconisations en termes de renouvellement ou avenant.

Signataires du projet :

Date :	Date :	Date :	Date :
Le Maire	La Directrice Académique des Services de l'Education nationale	Le Directeur de la CAF	Le Préfet

[Retour sommaire](#)